

Remboursement

Si vous choisissez de payer votre prêt hypothécaire inversé plus tôt que prévu, des frais de remboursement anticipé pourraient s'appliquer.

10 % du montant dû peut être payé une fois par année (si le paiement est effectué dans les 30 jours de la date anniversaire de votre contrat), sans frais de remboursement anticipé.

<p>Au cours des 3 premières années après avoir reçu les fonds hypothécaires.</p> <p>Si vous remboursez votre prêt hypothécaire inversé dans les 3 premières années après avoir reçu les fonds, les frais de remboursement anticipé sont calculés comme suit :</p>	0 à 12 mois	5 % du montant que vous remboursez
	13 à 24 mois	4 % du montant que vous remboursez
	25 à 36 mois	3 % du montant que vous remboursez
	Décès	Aucuns frais de remboursement anticipé
	Lorsqu'un emprunteur unique ou le dernier emprunteur survivant (dans le cas de coemprunteurs) emménage dans un centre de soins de longue durée ou dans une résidence pour personnes âgées	Frais réduits de 50 %
<p>Trois ans après avoir reçu les fonds hypothécaires.</p> <p>Les intérêts de 3 mois sur le montant que vous remboursez.</p>	Décès	Aucuns frais de remboursement anticipé
	Lorsqu'un emprunteur unique ou le dernier emprunteur survivant emménage dans un centre de soins de longue durée ou dans une résidence pour personnes âgées	Frais réduits de 50 %
	5 ans après l'avance initiale et dans les 30 jours après la date de renouvellement	Aucuns frais de remboursement anticipé